

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. PEROCHON Gérard, Maire et Président de séance, Mmes : AURIoux Catherine, BOISGARD Stéphanie, CHARTIER Stéphanie, DOUADY Ghislaine, FONTAINE Isabelle, GANGLOFF Mathilde, GUYONNET Géraldine, MARECHAUX Sylvie, SUSSET Catherine, VIOLLEAU Sophie, MM : BARON Christian, CHARLET Christophe, ETIENNE Jean-Claude, GAILLARD Alain, GUILLY Jean, LEFORT Alain, MARTIN Dominique, MEHL Bruno, METAIS Jacky, RIVEREAU Dimitri, ROUSSELOT David.

**Excusés ayant donné procuration** :

**Absent** : GOUY Béatrice

Séance ouverte à 18h30

Secrétaire de séance : Mme CHARTIER Stéphanie

**Délibérations** :

**1) DM n°10 : Annule et remplace DM n°7 : dotations aux amortissements**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les dotations aux amortissements n'ont pas été assez budgétisées pour cette année.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020:

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	6811-042	14 772,20		
	023	-14 772,20		
INVESTISSEMENT			021	-14 772,20
			2802-040	1 227,18
			2804-040	0
			2805-040	2 447,92
			2812-040	1 366,04
			2813-040	5 001,84
			2815-040	863,99
		2818-040	3 865,23	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative.

**2) Approbation des tarifs de location des salles pour 2022**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de revoir les tarifs de location pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide au vu de la crise sanitaire actuelle de ne pas modifier les tarifs en 2022.

**3) Continuité des paiements et des investissements jusqu'à l'élaboration du budget 2021**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, en référence à l'article L 1612-1 du CGCT jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits afférents au budget de l'exercice 2019.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2020 lors de son adoption. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

#### **4) Conventions SOREGIES : exploitation et maintenance des infrastructures de recharges électriques**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-accepte la convention d'exploitation, de maintenance et de fourniture d'électricité d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides telle quelle est présentée

-et autorise le Maire à la signer pour une durée de 5 ans à compter du 1 janvier 2021 et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

#### **5) DM n°11 : Opération d'ordre budgétaire**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux ont été réalisés sur la Place Vaudreching, Des jeux pour enfants ont été installés. Ces travaux font l'objet de travaux en régie car ils sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète.

L'enregistrement en comptabilité des travaux en régie, implique la décision modificative suivante au budget primitif 2020 car les crédits nécessaires n'ont pas été budgétisés :

	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	2128 – 040	20 000,00	021	20 000,00
FONCTIONNEMENT	023	20 000,00	722 – 042	20 000,00

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative.

#### **6) Approbation de la convention de prestation balayage**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat de prestation de balayage avec la COLAS arrive à échéance le 31/12/2020.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte de renouveler la convention de prestation de balayage avec la COLAS du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 pour un coût de 4 320 € HT

- et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.